



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211400205-20260330-2026-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026

Département du Calvados

Commune d'Argences

Extrait de la séance du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation : 24 mars 2026

Date d'affichage : 24 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 27

Procurations : 0

Quorum : 14

Etaient présents

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, Mme Florence GUERIN, Mme Marianne TURPIN, M. Nicolas ESNAULT, Mme Martine BUTEUX, M. Emmanuel BERTHELOT, M. Emmanuel REINE, adjoints au maire;

M. Jacques-Yves OUIN, M. Adrien LECERF, M. Maxime DEVRIENDT, Mme Stéphanie PACCAUD, Mme Monique SIMONNET, Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Eric LEFEBVRE, Mme Stéphanie SALERNO, M. Mathias DUBOURGUAIS, Mme Delphine VAUGEOIS, Mme Anne LEULLIER, M. Michel VALLEE, Mme Lucie BACON, M. Richard MARTIN, M. Michaël VILALTE-HEUZE, Mme Françoise BERTHOME, M. Mickaël ANDRE et M. Philippe OUVRARD.

Absents avec procuration de vote

/

Absent sans procuration de vote

/

Secrétaire de séance

M. Mickaël ANDRE

Délibération n°2026-027 Désignation des membres de la commission de suivi de site de SOLICENDRE

Rapporteur Marie-Françoise ISABEL

L'arrêté préfectoral du 25 octobre 2018 portant composition et fonctionnement de la commission de suivi de site (CSS) de SOLICENDRE à Argences prévoit que la commune d'Argences soit représentée au sein du collège des élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale, par un membre titulaire et un membre suppléant.

Il est proposé au Conseil de désigner ces membres Madame Marie-Françoise ISABEL titulaire et Monsieur Thomas LEROY suppléant de cette commission.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	27	Procurations	0	Votants	27
Abstentions	4	Contre	0	Pour	23

- **APPROUVE** les membres de la commission de suivi de site de SOLICENDRE ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire

